



Paris, le 28 mai 2014

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Benoît HAMON
Ministre de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous constatons avec surprise que tous les départements n'appliquent pas le ratio de 4% pour l'accession à la Hors classe des professeurs des écoles au 1^{er} septembre prochain.

Les promotions des enseignants du premier degré ont toujours été gérées au niveau départemental, en toute logique par ailleurs, les tableaux d'avancement étant départementaux.

Or, pour la première fois cette année, vous avez défini des contingents académiques et vous en avez donné la gestion aux recteurs. Certains d'entre eux appliquent des ratios différents selon les départements en prenant en compte leurs effectifs de PE aux 10^{ème} et 11^{ème} échelons.

Nous dénonçons ce changement de la « règle du jeu » qui a pour conséquence une gestion différenciée selon les académies. Nous n'acceptons pas que cette modification dont l'impact n'a nullement été mesuré en amont, n'ait fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations représentatives des personnels.

Nous demandons à ce que tous les enseignants lésés qui auraient dû être promus dans le cadre d'un ratio départemental de 4% le soient, sans enlever le bénéfice de la promotion à d'autres.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR